



Evry, le 28 juillet 2008

Synthèse du Café-Gourmand de Consultation du 18 juillet 2008

A la demande de Monsieur le Sénateur-Maire, Serge DASSAULT,
dans le cadre des projets de loi portant modernisation du marché du travail,
la CGPME 91 a organisé une consultation-débat,
pour permettre à ses membres de faire entendre leur voix
et exprimer les préoccupations des PME essonniennes, sur 3 sujets d'actualité :

- ✓ **La modernisation de la loi du travail**
- ✓ **La situation économique, locale et nationale**
- ✓ **La participation / l'intéressement dans l'entreprise**

La démarche :

Entendre et comprendre les points de vue des patrons de PME,
pour les inclure à la réflexion sur les projets de loi à venir,
qui seront soumis à Serge DASSAULT, en tant que Sénateur.

I- La voix des adhérents CGPME sur la modernisation de la loi du travail

- La nouvelle loi sur les heures supplémentaires est marchand de rêve, car :
 - d'un côté, on explique au salariat qu'il pourra faire des heures supplémentaires pour augmenter son pouvoir d'achat
 - de l'autre, peu de PME de l'Essonne sont en sous-capacité de production, la capacité actuelle étant largement suffisante pour satisfaire la demande sans faire appel aux heures supplémentaires.

Les PME n'ont pas assez de travail, ni de Chiffre d'Affaires pour bénéficier de la loi sur les heures supplémentaires, et c'est même un sujet délicat, que l'on n'ose pas attaquer de front, de crainte de la rupture du dialogue social : le gouvernement est dans une logique d'accroissement du pouvoir d'achat, relayée par les politiques, mais ce qui manque véritablement, c'est du Chiffre d'Affaires !

- Si tout le monde s'accorde à dire que la mise en place des 35 heures a été très compliquée et source de conflits, celle-ci est pour ainsi dire complètement stabilisée. Plutôt que de proposer une libéralisation des heures supplémentaires, il aurait peut-être mieux valu remettre en cause directement et sans contournement, les accords des 35 heures.

Cependant, ceux-ci auraient pour conséquence une augmentation de la masse salariale, là où celle-ci, compte-tenu du manque de Chiffre d'Affaires, pourrait avoir de lourdes conséquences.

Une fois de plus, ce qui bloque la majorité des PME, c'est le Chiffre d'Affaires, et pas les heures supplémentaires. Peut-être aurait-il mieux valu ne rien faire...

- Les fonctionnaires qui mettent les décrets en place ne connaissent pas du tout l'entreprise, et encore moins les PME, tant le décalage est énorme. Et il faut impérativement des lois pensées en fonction des spécificités des PME, sans imposer des règles qui ne peuvent convenir qu'à de grands groupes
- Les grands groupes n'embauchent plus beaucoup. Les PME et TPE sont un bassin de recrutement : il faut les aider à embaucher !

Témoignage : l'arrivée des 35 heures m'a imposé de vendre ma société : cet aménagement n'était

II- La voix des adhérents CGPME sur la situation économique

- Dans le domaine de la distribution, nos entreprises ont une absence de portefeuille d'affaires, et n'ont parfois aucune visibilité, au-delà de 15 jours.
- Les PME ont trop peu de connaissance sur les projets de loi. Pour une meilleure opposition, il faudrait pouvoir mobiliser les patrons de PME, mais déjà débordés, ils manquent en plus d'information.
- Qu'il soit nécessaire de serrer la vis, c'est un fait, mais pas en renforçant les oppositions : patrons/salariés, grands groupes/PME...
- Sur le mode de règlement des grands groupes (à 90 jours fin de mois), il n'y a pas eu d'accord, pas de dialogue ; il ne faudrait pas que le gouvernement tranche...
- Que les TPE et les PME aident au redressement de la situation budgétaire, c'est normal, mais qu'elles ne soient pas les seules, et pas de la manière la plus lourde.
- L'image des PME n'est pas attractive, car la PME n'est pas valorisée, et bénéficie de moins d'avantages que les grands groupes :
 - Les mesures mettent en avant les grands groupes, pas les PME.
 - Les salariés en demandent de plus en plus ; on parle de la génération Y qui est moins dans une dynamique de plan de carrière que dans une recherche de conditions, d'avantages, de gains... (le monde du travail et les mentalités ont évolué). Or ces avantages sociaux ne sont disponibles que dans les grands groupes, mais pas chez les PME, pour qui de telles mises en place sont trop difficiles.
Et nous votons les lois pour cette génération Y, mais tient-on compte de son comportement ?
 - On doit augmenter le pouvoir d'achat des salariés, ce qui induit des dépenses supplémentaires, des charges supplémentaires aussi...
De nouvelles charges pour aider au redressement de la France sont-elles à prévoir ?...
- Les contraintes et les difficultés à entreprendre poussent les talents français à s'exporter, et à s'implanter à l'étranger.

III- La voix des adhérents CGPME sur l'intéressement dans l'entreprise

En Septembre, proposition de loi sur la participation/l'intéressement dans l'entreprise. Ça tend plutôt vers l'intéressement, autrement dit « Si on gagne, on partage, et si on ne gagne pas, on ne partage pas ».

L'orientation actuelle : 20% de l'intéressement en crédit d'impôts.

Selon le Sénateur-Maire, pourrait-on envisager de diviser en 3 le bénéfice après impôts : 1 tiers aux salariés, 1/3 aux dividendes, 1/3 au financement de l'entreprise ? Cette solution aurait en plus l'impact de rétablir le dialogue social.

L'intéressement, oui mais :

- La prime devrait dépendre de la production de chaque salarié (au mérite),
- Même s'il y a du bénéfice, on n'a pas forcément de la trésorerie,
- Le crédit d'impôts : ça veut dire « Avance », et ensuite « contrôle fiscal » !...
- Pour l'intéressement, on pourrait le mettre en place, mais il faudrait qu'il soit soumis à des seuils (Chiffre d'Affaires minimum),
- Les PME et TPE ne peuvent pas payer et intéressement et participation.
- Il faudrait prévoir une réforme au niveau des notations Banque de France, car si une part est distribuée aux salariés, elle se déduit des fonds propres, ce qui peut avoir une incidence sur cette notation.

*Une demande récurrente, quel que soit le sujet : **Simplifier les procédures administratives, libérer les PME !***

Bien que le plus grand potentiel d'embauche, leurs dirigeants croulent sous la paperasserie et les formalités, quand ils doivent déjà porter plusieurs casquettes

IV- La voix du Sénateur-Maire, Serge DASSAULT

Les PME ont besoin de faire entendre leurs spécificités, car elles sont effectivement une grande force économique et doivent avoir les moyens de se développer. La voix de la CGPME doit être plus médiatisée pour porter plus haut les nécessaires distinctions à apporter entre PME et grands groupes.

C'est vrai que si l'état ne diminue pas les charges des TPE/PME, il ne leur apporte pas l'aide nécessaire à leur fonctionnement.

Toutefois, il ne faut pas oublier que l'état s'endette. Le déficit budgétaire s'élève à environ 40 ou 50 milliards d'Euros par an. Les recettes baissent, la dette augmente, les charges de la dette aussi, l'état paye des choses qu'il ne devrait pas (des frais de fonctionnement, notamment), et l'impôt ne sert qu'à rembourser l'intérêt de la dette...

Les finances du pays sont en difficultés. On va arriver au non-remboursement des charges sur salaires, et ça va peser sur les PME/TPE, mais on n'aura pas le choix.

Comment faire baisser les charges sociales ? Comment les faire payer autrement que sur les salaires ?

Il faut faire bouger les mentalités :

On est encore sur les lois sociales votées en 1945, par le Général de Gaulle !

La proposition de l'intéressement serait pour bousculer l'état d'esprit des salariés : ils ne travailleraient pas pour le patron, mais pour que l'entreprise croisse et leur profite.

Je vous propose de mettre en place des consultations régulières, à raison d'un café-gourmand tous les deux mois, pour tenir informés les chefs d'entreprises des nouveaux projets de loi, de leurs retentissements éventuels, et recueillir leurs perceptions et requêtes.